Règlement intérieur

Lieu d'Accueil « Le Royaume des Galopins »

Ce règlement intérieur permet de faire connaître à tous le Lieu de rencontre Parents Enfants. Il garantit le respect des lieux et des personnes qui l'animent. Il est affiché dans les locaux et sera remis à chaque famille. Il est révisable chaque année en fonction des bilans de fonctionnement. Toute personne qui fréquente le lieu accepte le règlement intérieur. Son non-respect peut amener l'équipe du royaume des Galopins à exclure temporairement ou définitivement une famille.

Jours et heures d'ouverture

Le Royaume des Galopins est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 10h45, aux enfants accompagnés d'un adulte référent. C'est un espace de jeux leur permettant de vivre des moments privilégiés et d'enrichir leur relation. Il est fermé pendant les vacances scolaires.

Accès

Le respect du minimum de la confidentialité (lettre circulaire de la CAF nº2002-015) est mis en place. Les accueillants demandent aux familles quelques renseignements simples : lien de parenté adulte-enfant, âge de l'enfant, lieu de résidence, prénom. Ces renseignements permettent d'organiser le cadre d'accueil. L'accès est libre, et sans inscription préalable. (Sauf pour les séances avec intervenant extérieur comme l'éveil musical….).

Afin d'assurer un accueil de qualité, le nombre d'enfant est limité à 10, âge compris entre 0 et 3 ans. **(Les bacs à chaussures mis à disposition devant la porte sont garant d'une place, lorsqu'il n'y a plus de bac merci de comprendre que le quota d'enfants est atteint).** L'âge des enfants accueillis est compris entre 0 et 3 ans (jusqu'à l'entrée à l'école). Un enfant porteur d'un handicap et qui n'est pas scolarisé à temps plein peut encore être accueillis l'année qui suit l'entrée en maternelle.

Les enfants déjà scolarisés, n'ayant exceptionnellement pas école, **ne peuvent pas** être emmenés lors des séances.

Obligation et rôle des participants

Chaque enfant reste :

- **sous la responsabilité** de l'adulte qui l'accompagne qui est le garant du respect des lieux et des règles. L'accueillante pourra intervenir afin de lui expliquer les règles et les faire appliquer.
- **sous le regard** de l'adulte qui l'accompagne.
- **Aucune violence ne sera tolérée.** L'agressivité des enfants entre eux doit être canalisée et la parole de l'adulte doit intervenir pour signifier l'interdiction de certains actes (mordre, se battre, bousculer les petits, lancer des jouets, crier...).

A noter que le téléphone portable est à utiliser à discrétion.

Les parents ou accompagnants de l'enfant

Votre enfant reste sous votre responsabilité pendant la séance (vérifier à ce sujet que vous possédez une assurance responsabilité civile).

Les parents aident les accueillants à installer et à ranger le matériel utilisé pour l'atelier.

Les parents apportent un nécessaire de change pour l'enfant et une tenue de rechange.

L'accueillant(e) est garant(e) du projet éducatif et pédagogique du Royaume des Galopins. Il propose la participation à des activités et facilite la communication et les échanges entre les participants. La participation n'est jamais obligatoire.

Tous les participants, familles et accueillants ont une obligation de discrétion pour tous les faits, informations ou autres dont ils auraient connaissance lors de l'accueil.

Déroulement des séances

L'accueil

Ce moment permet à chaque personne d'être accueillie et de faire connaissance avec les enfants et adultes présents, le règlement et les locaux. Les manteaux, chaussures des enfants et des adultes restent dans le hall d'entrée. Les chaussons sont les bienvenus.

Le jeu libre, accompagnés ou les ateliers

Ils doivent permettre aux enfants et aux adultes de partager des moments de jeux, d'apprentissage avec d'autres enfants autour des différents espaces aménagés. Le coin bébé est réservé aux enfants non-marcheurs.

Tout le monde est invité à participer. Certains jeux sont en accès libre à l'enfant, d'autres doivent être utilisés avec l'adulte et rangé lorsque l'enfant a terminé d'y jouer. (Se conformer à la signalétique) Il est important pour l'enfant de ne pas lui présenter de jeux qui ne soit pas adapté à son évolution cela le mets en situation d'échec.

Goûter

C'est le moment de la collation, celui-ci n'est pas obligatoire, il débute avec les enfants et se termine avec les adultes. Les enfants doivent rester à table pendant le temps du goûter. Lorsque les enfants ont terminé, ils peuvent aller jouer (temps d'autonomie). Pendant ce temps, les adultes peuvent échanger, partager leur quotidien autour d'un café ou d'un thé…

Rangement

Tout le monde participe au rangement.

Temps de chants et de comptines marquant la fin des ateliers

Chaque fin de séance est marquée par un petit temps de rassemblement autour de chants et de comptines. Enfants et adultes s'assoient ensemble le temps de la séance. Le temps de jeu à ce moment-là est terminé.

➢ Les règles de vie

➢ Les coins et jeux

Coin bébé

si je marche je ne dois pas y aller

Coin avec jeux libres !!!

- Nous **les rangeons tous** en fin de matinée

Coin jeux accompagnés et plateaux Montessori !!!

- Veillez à **proposer** des jeux **adaptés à l'âge** et au développement de votre enfant, **demandez conseil** à l'animatrice.
- Il faut les **ranger** à leur place après utilisation (à cet âge, l'enfant risque de ne pas finir l'activité et de vouloir prendre un autre matériel ; ce sera donc à vous de le ranger avec lui).